



Fiche d'information sur les frais de développement du curling

Curling Canada, en collaboration constante avec les associations membres provinciales et territoriales (AM), s'engage à vous soutenir dans votre parcours de curling, à chaque étape. C'est notre promesse, que vous soyez une AM, une installation membre ou un participant. Et comment y parvenir? **En pratiquant le curling. Ensemble.**

Les priorités stratégiques de Curling Canada comprennent un rôle de leadership pour améliorer l'expérience des participants et des membres de la communauté, ainsi que la promotion d'une culture sportive plus forte et plus résiliente en phase avec des objectifs sociétaux plus globaux.

Afin de soutenir la prestation de ces services, Curling Canada et ses AM élaborent et partagent des programmes et des ressources financés par des **frais de développement du curling**. Ces frais garantissent que chaque participant qui s'inscrit auprès d'une installation membre s'inscrira également auprès d'une association membre et de Curling Canada, sera conscient de cette inscription et saura qu'il soutient la santé et la durabilité à long terme du curling au Canada.

Les valeurs fondamentales de Curling Canada sont le leadership, la communauté, le courage et la passion. Celles-ci orientent le travail que nous accomplissons et les décisions en matière d'investissement que nous prenons, y compris notre engagement envers le développement au niveau local ainsi qu'un sport sain, sécuritaire et durable.

Curling Canada croit que :

1. La viabilité du sport du curling est une responsabilité commune et nécessite un investissement continu dans les avantages et les services destinés à soutenir la participation.
2. Ces services doivent pouvoir évoluer au rythme de l'évolution de notre communauté et de notre société.
3. Tout le monde – Curling Canada, les associations membres provinciales et territoriales, les installations membres et les participants inscrits - bénéficie du développement du sport du curling et nous devons tous collaborer à des stratégies pour un système en santé.
4. Les associations membres sont fondamentalement responsables du développement du curling dans leur région de compétence.
5. Les installations membres sont fondamentalement responsables d'offrir l'expérience utilisateur au niveau local afin de soutenir leurs objectifs.
6. Les frais de développement du curling sont essentiels pour garantir la capacité de l'organisme national à soutenir et à développer le sport dans l'ensemble du pays ainsi que ses activités principales.

Les frais de développement du curling continueront de soutenir la croissance dans de nombreux domaines du curling, y compris, mais sans s'y limiter :

- | | |
|---|--|
| 1. Sensibilisation et développement des jeunes | 2. Marketing de la participation locale |
| 3. Femmes et filles dans le sport | 4. Modèles de marketing pour les associations et les installations |
| 5. Programmes d'apprentissage du curling pour tous les âges | 6. Solutions technologiques pour les associations et les installations |
| 7. Programmes Le curling, nos affaires | 8. Recherche et élaboration de stratégies |
| 9. Programmes et ressources de développement des clubs | 10. Programmes de formation pour les membres du conseil d'administration |



11. Formation et ressources sur l'intégrité dans le sport 12. Programmes de formation pour les techniciens de glace

D'autres avantages et services continueront d'être ajoutés à mesure que de nouveaux programmes et ressources seront élaborés.

La structure des frais pour les cinq prochaines saisons de curling sera la suivante :

1. 2025-2026 = 5 \$
2. 2026-2027 = 5 \$
3. 2027-2028 = 8 \$
4. 2028-2029 = 8 \$
5. 2029-2030 = 10 \$

Il s'agit de la première augmentation des frais depuis la mise en œuvre de la structure tarifaire en 2015, lorsqu'elle a été fixée à 2 \$ et nommée « cotisation individuelle ». Les frais de Curling Canada demeureront parmi les plus bas de tout le système de sport amateur au Canada.

Les frais pour la saison de curling 2030-2031 et au-delà seront examinés et communiqués aux associations membres et à toutes les installations membres d'ici janvier 2029.